

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 12 et 13 DECEMBRE 2016

Point 3.1.6 de l'ordre du jour

Réaménagement de la rue des Agges
--

1. Introduction

Conformément aux exigences de la Loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (LEaux) et du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), la Ville de Bulle remplace progressivement les collecteurs en système unitaire par des collecteurs en système séparatif, eaux usées et eaux claires.

Cet équipement en système séparatif est réalisé à long terme, en fonction des critères suivants :

- état et capacité hydraulique des canalisations actuelles,
- travaux à effectuer à la surface de la route,
- coordination avec le programme de réalisation des mesures du projet d'agglomération,
- impératifs liés au développement du réseau de chauffage à distance.

La demande de crédit qui vous est soumise concerne des travaux devant notamment être réalisés en relation avec les impératifs liés au développement du réseau de chauffage à distance qui prévoit de réaliser des travaux dans la rue des Agges. Cette liaison permettra de supprimer la station de chauffage mobile et d'offrir ce moyen de chauffage à ce quartier. Les réseaux électriques et d'eau seront également rénovés.

Au vu de l'étroitesse du domaine public à la rue des Agges, il est nécessaire de réaliser les travaux de mise en séparatif des collecteurs en parallèle à la mise en place du réseau de chauffage à distance.

2. Travaux projetés

Les travaux de mise en séparatif seront entrepris sur l'ensemble du périmètre concerné. Selon une pratique constante du Conseil communal, les frais de séparation des eaux des bâtiments privés sont pris en charge par le crédit d'investissement pour leur part située sous le domaine public. Les collecteurs ont des diamètres compris entre 250 et 300 mm conformément au rapport technique de notre PGEE.

Un réaménagement de l'espace routier sera entrepris. Les aménagements apporteront une amélioration de la qualité de l'espace public et permettront de garantir le respect des vitesses dans la zone existante.

3. Coût des travaux

3.1 Espace public

Travaux de l'entreprise de génie civil	Fr.	505'000.00
Equipements (éclairage public, signalisation et marquage, mobilier urbain, etc.)	Fr.	103'000.00
Projet, appel d'offres et direction des travaux	Fr.	<u>65'000.00</u>
Sous-total	Fr.	673'000.00
TVA 8 %	Fr.	<u>53'840.00</u>
Total	Fr.	726'840.00
Crédit demandé, arrondi à	Fr.	727'000.00

3.2 Réfection des infrastructures

Canalisations des eaux usées et eaux claires	Fr.	1'012'000.00
Raccordements privés	Fr.	161'000.00
Projet, appel d'offres et direction des travaux	Fr.	<u>100'000.00</u>
Total	Fr.	1'273'000.00
Crédit demandé	Fr.	1'273'000.00

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 2'000'000.00 pour la construction des collecteurs d'épuration sur la rue des Agges ainsi que le réaménagement routier de ladite route.

Financement : par emprunt de Fr. 2'000'000.00 auprès d'un établissement financier

Amortissement : - par le produit des taxes d'épuration pour les collecteurs
- 4 % par année, dès 2019 pour les travaux routiers

Intérêts : 2 % par année

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Jean-Marc Morand